



*Commission paritaire nationale de  
l'emploi et de la formation professionnelle  
de la Pharmacie d'officine*

*Siège de la Commission : 13 rue Ballu 75009 PARIS*

## **DÉCISION**

Vu le procès-verbal en date du 18 juin 2013 du jury d'examen du certificat de qualification professionnelle,

### **CQP dermo cosmétique pharmaceutique**

dont la formation est accessible aux titulaires du brevet professionnel de préparateur en pharmacie,

Vu le référentiel de certification,

Vu le règlement de l'examen,

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) est décerné, pour les candidates du centre de **TALANT** (21) à :

BŒUF épouse CAVALLINI Sylvie  
GOUJON Stéphanie  
OLIVIER Lydie  
TRIMBALET épouse ROBINET Delphine  
LASSAGNE épouse ROUSSEY Magali  
SELLES Marion

Fait à Paris, le 18 juin 2013,  
Le président du jury, Daniel BURLET

Pour le président et par autorisation,  
Le secrétaire de la CPNEFP,

Michel Le Diréach